

MAIRIE  
DE SABLONCEAUX

CONSEIL MUNICIPAL  
Du 21 juillet 2020

Etaient présents : Mmes. GOUGNON Lysiane, GLEYZE Sophie, TOUVRON Catherine, BESSON-CULOT Sandrine, TARDY Aline, DE MIRAS Magalie, Mrs. PACAUD Fabien, JAULIN Bernard, BETIZEAU Philippe, ARNAUD Régis, HAZARD Pierre, HAUSELMANN Antoine

Absent(s) excusé(s) : Mme LAMY Elisabeth (pouvoir à Mme. GOUGNON), Mrs. BAILLY Stéphane, MORIZOT Matthieu,

Secrétaire de séance : Mr. PACAUD Fabien

L'ordre du jour N° 01 Droit de préemption prévu par le code de l'urbanisme sur la vente d'un bien à SABLONCEAUX « Saint-André » est retiré de cette séance du Conseil Municipal.

**N° 01 Droit de préemption prévu par le code de l'urbanisme sur la vente d'un bien à SABLONCEAUX « Saint-André »**

Ordre du jour retiré.

**N° 02 Convention entre La Tribu de Nava et la commune de Sablonceaux pour la participation financière au fonctionnement et à l'investissement de l'accueil de loisirs sans hébergement**

Dans le cadre du Regroupement Pédagogique Balanzac Nancras Sablonceaux et la création de l'Accueil de Loisirs sans Hébergement La Tribu de Nava, Madame La Présidente de l'association sollicite le versement de la participation financière des communes membres pour l'année 2020.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE le versement de la participation de la commune de Sablonceaux, soit 3 658.83 € pour le fonctionnement et 842.05 € pour l'investissement à l'ASLH La Tribu de Nava pour 2020.

**N° 03 Proposition d'élus en vue de la formation de la commission de contrôle des listes Electorales par Monsieur le Préfet**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la réforme des listes électorales est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup>. janvier 2019, avec la mise en place par la commune, d'une commission de contrôle.

Le maire détient la compétence des inscriptions et des radiations. Toutefois, un contrôle des décisions du maire est effectué à postériori.

La commission de contrôle (art L19) :

- Statue sur les recours administratifs préalable
- S'assure de la régularité de la liste électorale

Dans chaque commune, les membres de la commission sont nommés par arrêté du Préfet, pour une durée de 3 ans, et après chaque renouvellement intégral du Conseil Municipal (art R7).

Liste des 3 conseillers municipaux volontaires appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, prêts à participer aux travaux de la commission :

Titulaires :

1. TOUVRON Catherine
2. BETIZEAU Philippe
3. TARDY Aline

Suppléants :

1. BESSON-CULOT Sandrine
2. ARNAUD Régis
3. MORIZOT Matthieu

Liste des 2 conseillers municipaux volontaires appartenant à la 2<sup>è</sup>. liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges, prêts à participer aux travaux de la commission :

Titulaires :

1. HAZARD Pierre
2. DE MIRAS Magalie

Suppléants :

1. HAUSELMANN Antoine
2. HAUSELMANN Antoine

#### **N° 04 Proposition en vue de la constitution de la Commission communale des impôts**

##### **Directs par le directeur départemental des finances publiques**

La commission communale des impôts directs (CCDI) doit être installée dans chaque commune.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée, du maire ou d'un adjoint délégué, président de ladite commission, de 6 membres titulaires et 6 commissaires suppléants. La durée du mandat est la même que celle du mandat de conseiller municipal.

Les commissaires titulaires et leurs suppléants sont désignés par les services des finances publiques sur une liste de contribuables, dressé par le conseil municipal en nombre double.

Le conseil municipal décide de proposer 24 noms de contribuables :

	<b>NOM</b>	<b>PRENOM</b>	<b>PROFESSION</b>	<b>ADRESSE</b>
1	CHARRY	Line	Aide-Soignante	45 route de Saint Romain SABLONCEAUX (17600)
2	DAVIAUD- CAILLAUD	Sandra	Assistante maternelle	4 rue des Brandes du Four SABLONCEAUX (17600)
3	PERON	Stéphane	Commerçant	19 rue des Viviers SABLONCEAUX (17600)
4	LACQUEMENT	René	Retraité	42 route de Toulon SABLONCEAUX (17600)
5	BOURIT	Guy	Retraité	56 route de Chez Rouillet SABLONCEAUX (17600)
6	BITEAU	Jean- Jacques	Viticulteur	1 impasse de Maison-Neuve SABLONCEAUX (17600)
7	JOUBERT	Jacky	Exploitant agricole	SABLONCEAUX (17600) 10 route de Rochefort
8	GRUGET	Bruno	retraite	SABLONCEAUX (17600) 1 route de l'Abbaye
9	TOURNEUR	Jean- Claude	Retraité	SABLONCEAUX (17600) 70 route du Claireau
10	PERRET	Yannick	Agent territorial	SABLONCEAUX (17600) 10 impasse des Boutons d'or
11	GROS	Gilbert	Retraité	56, route de la Sicarde SABLONCEAUX (17600)
12	BELET	Patrick	Menuisier	35, route d'Arbre-court SABLONCEAUX (17600)
13	HAZARD	Nathalie	Préparatrice en Pharmacie	1 rue des Jardins SABLONCEAUX (17600)
14	GUIONNEAU	Jean- Michel	Exploitant agricole	4 chemin de Berthegille SABLONCEAUX (17600)
15	JOYET	Vivian	Retraité	33 route du Pinier SABLONCEAUX (17600)
16	MOYÉ	Jean-Noël	Agent D.I.D	31, rue de Brandet SABLONCEAUX (17600)
17	MOULANIER	Véronique	Retraîtée	61 rue du Pont SABLONCEAUX (17600)
18	BONNEVIN	Emilie	ATSEM	17 rue de la Source SABLONCEAUX (17600)

19	BETIZEAU	Philippe	Exploitant agricole	32, route de l'Abbaye SABLONCEAUX (17600)
20	MORIN	Thierry	Exploitant agricole	30 rue des Jardins SABLONCEAUX (17600)
21	BOISSON	Patrick	Retraité	53, route du Silo SABLONCEAUX (17600)
22	GUILLON	Laurent	Assistant social	6 rue de Coulimbre SABLONCEAUX (17600)
23	MOREL	Etienne	Exploitant agricole	55 route de la rondellerie SABLONCEAUX (17600)
24	HAUSELMANN	Max	Vigneron	2 chemin de la Chauvillière SABLONCEAUX (17600)

#### **N° 05 Fixation du nombre de membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)**

Le Conseil municipal, vu le code général des collectivités territoriales, Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer à 10 le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS :

- 5 membres élus par le conseil municipal
- 5 membres nommés par le Maire

#### **N° 06 Election des représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration Du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)**

Le maire rappelle que le conseil municipal a fixé, par délibération en date du 21/07/2020, à 10, le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS, soit 5 membres élus par le conseil municipal et 5 membres nommés par le maire parmi les personnes non membres du conseil municipal mentionnées au quatrième alinéa de l'article L. 123-6 du code de l'action sociale et des familles.

Après avoir procédé à l'élection, le Conseil municipal déclare élus pour siéger au sein du conseil d'administration du C.C.A.S de la commune de Sablonceaux :

- BAILLY Stéphane
- LAMY Elisabeth
- TOUVRON Catherine
- GLEYZE Sophie
- HAZARD Pierre

#### **N° 07 Formation des élus : fixation des crédits affectés**

La formation des élus municipaux est organisée par le code général des collectivités territoriales et notamment par l'article L 2123-12 qui précise que celle-ci doit être adaptée aux fonctions des conseillers municipaux.

Conformément à l'article L 2123-13 du code général des collectivités territoriales, chaque élu ne peut bénéficier que de 18 jours de formation sur toute la durée du mandat et quel que soit le nombre de mandats qu'il détient.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le principe d'allouer dans le cadre de la préparation du budget une enveloppe budgétaire annuelle à la formation des élus municipaux d'un montant égal à 19.66 % du montant des indemnités des élus.

#### **N° 08 Autorisation de recrutement d'agents contractuels pour faire face à des besoins Temporaires**

Dans le cadre de ces prestations facultatives, le Centre de Gestion propose la mise à disposition de personnels (en contrats) telle que prévu à l'article 25 de la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 pour effectuer le remplacement d'agents momentanément indisponibles ou pour assurer des missions temporaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à faire appel en tant que besoin au service de remplacement et de renfort et à signer la convention mise à disposition.

**N° 09 Dépenses à imputer à l'article 6232 « Fêtes et cérémonies »**

Le Conseil municipal autorise le Maire à engager des dépenses à l'article 6232 « Fêtes et cérémonies », et précise les principales caractéristiques de ces dépenses :

- Fêtes locales
- Cérémonies locales ou nationales
- Réunions publiques
- Manifestations ou épreuves sportives (courses cyclistes, trophées...)
- Manifestations culturelles (Violon sur la ville...)
- Vin d'honneur (cérémonies, manifestations sportives, récompenses...)
- Goûter ou repas des Aînés
- Accueil des nouveaux arrivants
- Vœux de la municipalité
- Repas annuel des membres du Conseil municipal et des agents
- « Pot » - fin d'année du personnel communal
- Départ d'agents ou d'élus (retraite ou autres)
- Inaugurations
- Evènements spéciaux (naissance, adoption, baptême, mariage, décès, forum...)

**Divers :**

- Mme. Le Maire revient sur le retrait de l'ordre du jour N° 01 : L'évaluation du service DOMAINES est nécessaire à la validité de la délibération.
- Lecture d'un courrier des habitants de l'impasse de la Martinerie sur la vitesse des usagers de la Route du Claireau. Prévoir la réception d'une délégation des habitants de la Martinerie. Une étude est en cours auprès du Syndicat Départemental de la voirie.
- Mr. CARON (Directeur des Infrastructures du Département), envisage une réunion en Septembre pour l'aménagement de la RD117 Au Pont de Sablonceaux, accompagné des services de la D.I.D de Marennes.
- Mme. Le Maire donne connaissance des résultats de l'installation du Conseil communautaire de la C.A.R.A. Monsieur Vincent BARRAULT a été élu Président.
- Il est évoqué l'organisation de la soirée « Violon sur la ville », lundi 27 juillet à Sablonceaux.

Le Maire,  
Lysiane GOUGNON